

PREAMBULE

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») sont conclues entre REPÈRES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8287 Kehlen, 41, Zone Industrielle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B31484 (ci-après « REPÈRES »), d'une part, et toute personne physique ou morale souhaitant commander un produit ou service auprès de REPÈRES (ci-après le « Client »), d'autre part.

Les Conditions Générales s'appliquent à compter de leur mise en ligne. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales, les avoir lues, comprises et acceptées dans leur intégralité.

En fonction du type de produit ou service, des conditions particulières ou mentions spécifiques proposées par REPÈRES peuvent s'ajouter aux Conditions Générales. Toutefois, aucun document ne pourra être interprété comme une renonciation aux Conditions Générales. Toute condition contraire ou divergente émise par le Client ne sera pas applicable.

ARTICLE 1. PRODUITS ET SERVICES

- 1.1. REPÈRES est une agence de communication offrant notamment les produits et services suivants:
 - La conception de logos et de chartes graphiques, de documents professionnels (cartes de visite, papier à en-tête, enveloppes, etc.), de tous supports imprimés (feuilles, dépliants, brochures), de la signalétique (panneaux publicitaires, enseignes, totems, kakémonos), de campagnes publicitaires, ainsi que de campagnes d'emailing
 - La mise en page et l'impression
 - La conception et la création stratégiques, graphiques, audiovisuelles (publicités, médias sociaux, sites internet, etc.)
 - Le conseil stratégique
 - L'organisation d'événements
- 1.2. Dans le cadre de son activité, REPÈRES peut également fournir des services connexes, tels que l'organisation, l'administration, la formation ainsi que la gestion ou le suivi de projets.

ARTICLE 2. DEVIS

- 2.1. Le devis établi par REPÈRES est basé sur les informations fournies par le Client.
- 2.2. Le devis est soit envoyé par courriel à l'adresse communiquée au préalable par le Client, soit remis en mains propres.
- 2.3. Le devis doit être accepté par écrit dans un délai d'un (1) mois à compter de sa date d'émission. Si la signature n'est pas honorée dans un délai maximal de douze (12) mois par le Client, REPÈRES peut facturer le manque à gagner, qui est évalué forfaitairement à 30 % du montant des travaux ou prestations non exécutés.
- 2.4. Chaque devis est personnel et ne peut être transféré à un tiers sans l'autorisation préalable et écrite de REPÈRES.
- 2.5. L'acceptation écrite du devis dans le délai précité engage le Client à payer le prix à REPÈRES et entraîne l'acceptation des Conditions Générales en vigueur à la date de l'acceptation. Le devis accepté, ou tout autre accord formalisé entre REPÈRES et le Client (ci-après les « Parties »), ainsi que les Conditions Générales, constituent ensemble le contrat liant les Parties (ci-après le « Contrat »).
- 2.6. Toute modification demandée par le Client en cours de mission peut entraîner une majoration du prix prévu dans le devis.

ARTICLE 3. DROITS ET OBLIGATIONS

- 3.1. REPÈRES ne débutera sa mission qu'une fois les conditions suivantes remplies:
 - le paiement d'un acompte de 30 % sur le montant total des travaux à engager lors de l'acceptation du devis, cet acompte étant non remboursable.
 - la remise complète des documents et informations nécessaires à l'exercice de sa mission. Tout retard imputable au Client, notamment en raison d'un manque de collaboration, de la transmission tardive de documents ou de la remise de documents incomplets ou erronés, entraînera un report du délai de livraison, au moins égal à la durée du retard.
- 3.2. Une épreuve du produit ou service est présentée par REPÈRES au Client après sa conception et avant de passer au tirage (c-à-d. impression, publication, production, diffusion, etc.). REPÈRES demande au Client de valider cette épreuve.
- 3.3. Si le Client souhaite apporter des modifications à l'épreuve, REPÈRES pourra établir un nouveau devis. Une fois l'épreuve validée, aucune modification du produit ou service ne pourra être effectuée par le

Client. REPÈRES décline toute responsabilité concernant le produit ou service après validation de l'épreuve par le Client.

- 3.4. REPÈRES se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au produit ou service, même après la validation de l'épreuve par le Client.
- 3.5. REPÈRES peut sous-traiter ou mandater des tiers pour exécuter le Contrat en tout ou en partie (impression de brochures, etc.).
- 3.6. L'exécution du Contrat peut nécessiter une étroite collaboration entre les Parties, ainsi qu'un dialogue continu avec le Client. Ce dernier s'engage à fournir à REPÈRES, sans exception et en temps utile, tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de la mission. Tout texte fourni par le Client doit être préalablement relu et corrigé par ce dernier. En cas de non-fourniture de ces documents ou informations par le Client, REPÈRES ne pourra être tenu responsable des retards dans l'exécution du Contrat.
- 3.7. Si le Client souhaite confier l'impression et/ou l'édition à un autre prestataire de son choix, REPÈRES décline toute responsabilité en cas de litige ou de problème lié au choix des prestataires extérieurs, le Client étant seul responsable de ses choix.
- 3.8. Toute demande de correction d'auteur émise auprès de REPÈRES par le Client engage l'entière responsabilité de ce dernier.
- 3.9. REPÈRES s'engage à informer le Client de tout retard éventuel et à proposer des nouveaux délais.
- 3.10. Le Client s'engage à utiliser les produits et services de REPÈRES uniquement aux fins pour lesquelles ils sont destinés et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il s'interdit d'associer les produits ou services de REPÈRES à des contenus à connotation pédophile, raciste, terroriste ou tout autre contenu illégal ou jugé inapproprié par la Commission Luxembourgeoise d'Éthique en Publicité (CLEP) ou par REPÈRES. En cas de violation de cette clause, REPÈRES pourra résilier le Contrat unilatéralement et avec effet immédiat, et/ou tenter une action en justice contre le Client.
- 3.11. Le Client reconnaît et assume la pleine et entière responsabilité des choix réalisés en matière de contenus textuels, iconographiques, figurant dans la réalisation livrée par REPÈRES. Le Client reconnaît en outre avoir pris connaissance des mises en garde effectuées par REPÈRES concernant les lois du copyright et de la propriété intellectuelle, les modalités d'utilisation des images et les peines pouvant être encourues au titre de leur violation.
- 3.12. Le Client garantit REPÈRES contre toutes les conséquences d'une action résultant de l'inexactitude des informations concernant ses produits ou services, publicité trompeuse, induction en erreur, concurrence déloyale, etc. Le Client garantit également REPÈRES contre les conséquences d'une utilisation des créations au-delà des limites définies de la mission.
- 3.13. Le Client est également responsable du respect des réglementations spécifiques à son activité, notamment en ce qui concerne les mentions obligatoires devant figurer sur le support commandé, conformément à la législation et de la réglementation en vigueur.
- 3.14. Lorsque REPÈRES n'agit qu'en qualité d'intermédiaire technique (pour la réservation des noms de domaine, la diffusion de messages publicitaires, etc.), il convient de se référer aux conditions générales de vente des organismes concernés. Le Client demeure seul responsable vis-à-vis desdits organismes et reconnaît agir en conformité avec la législation en vigueur et les droits des tiers.

ARTICLE 4. PRIX

- 4.1. Le prix de réalisation du produit ou service est indiqué en euros (€) dans le devis fourni par REPÈRES au Client.
- 4.2. Le prix indiqué correspond au tarif en vigueur à la date du devis. Il est exprimé hors TVA et est calculé en fonction de l'indice de l'échelle mobile des salaires publié par le STATEC, applicable à la date du devis. Ce prix pourra être ajusté en fonction des variations de cet indice.
- 4.3. REPÈRES ne peut modifier le prix convenu que sur présentation d'une justification valable. Cela inclut notamment les cas où l'exécution du Contrat nécessite un travail supplémentaire non prévu initialement dans le devis. De même, si la réalisation du projet confié à REPÈRES implique l'achat ou l'installation de matériel, de droits de propriété intellectuelle, de contenus commandités (sponsored content), d'éléments complémentaires (plug-ins) ou toute autre dépense supplémentaire, telles que des frais administratifs ou de livraison (déplacement, transport, etc.), REPÈRES pourra facturer un supplément au Client. Une facture détaillée sera alors adressée au Client.

ARTICLE 5. MODALITES DE PAIEMENT ET ACOMPTE

- 5.1. Au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant l'acceptation du devis, le Client verse un acompte non remboursable, dont le montant est à créditer sur le compte bancaire indiqué sur la facture d'acompte.
- 5.2. Toutes les factures émises par REPÈRES sont payables en euros (€) par virement bancaire sur un compte bancaire communiqué par REPÈRES, dans un délai de trente (30) jours à compter de leur réception. En cas de non-paiement dans ce délai, le montant en souffrance sera majoré du taux d'intérêt de retard applicable au Client.
- 5.3. Les produits et services réalisés restent la propriété de REPÈRES jusqu'au paiement intégral de la somme due par le Client. La livraison du produit ou service ne sera effectuée qu'après réception du paiement complet. REPÈRES se réserve le droit de suspendre l'exécution du Contrat et de ne pas livrer le produit ou service en cas de non-paiement dans les délais, sans qu'une mise en demeure préalable soit nécessaire.
- 5.4. REPÈRES décline toute responsabilité en cas de préjudice ou problème rencontré par le Client dans le cadre du paiement de la facture.
- 5.5. Toute réclamation relative à une facture doit être adressée par écrit à REPÈRES par lettre recommandée dans les dix (10) jours ouvrables suivant la date de réception de la facture. À défaut, la facture sera réputée acceptée sans réserve.

ARTICLE 6. LIVRAISON

- 6.1. Les délais de livraison du produit ou service sont fournis à titre indicatif. En cas de retard raisonnable, le Client ne pourra prétendre à aucune réduction du prix ni à indemnisation.
- 6.2. La livraison du produit ou service s'effectue sans formalité particulière. Sauf en cas de manifestation du Client ou de REPÈRES dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de livraison fixée, elle sera réputée effectuée aux dates et conditions convenues entre les Parties.
- 6.3. À compter de la livraison du produit ou service au Client, tous les risques de détérioration, de perte ou de dommages relatifs au produit ou service sont transférés au Client.

ARTICLE 7. RÉSILIATION

- 7.1. Le Contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des Parties à sa seule discrétion, mais toujours de bonne foi, par l'envoi d'une lettre recommandée ou d'un courrier électronique et moyennant un préavis d'un (1) mois. Dans ce cas, REPÈRES établira une facture pour les services rendus avant la résiliation effective du Contrat.

ARTICLE 8. GARANTIES

- 8.1. Sous réserve de l'application de la garantie légale de conformité du produit ou de la garantie contre les vices cachés résultant d'un défaut inhérent au produit réceptionné, rendant celui-ci impropre à son utilisation, le Client peut s'en prévaloir selon les conditions mentionnées ci-dessous.
- 8.2. Tout problème de non-conformité ou de défaut apparent doit être dénoncé sans délai par tout moyen et confirmé par écrit à REPÈRES dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures suivant la livraison.
- 8.3. La garantie des vices cachés ne peut être invoquée par le Client que pour les vices apparus pendant une période limitée de six (6) mois à compter de la date de livraison. En cas de découverte d'un vice caché, le Client doit, afin de faire valoir ses droits, le dénoncer par écrit à REPÈRES dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la constatation. Faute de dénonciation dans ce délai, le droit à garantie pour vice caché cesse de plein droit. La garantie des vices cachés est exclue pour tout vice qui a fait l'objet d'une validation (« bon à tirer »).
- 8.4. Sous réserve d'une dénonciation valable d'un prétendu défaut de conformité ou prétendu d'un vice caché conforme aux stipulations précédentes, REPÈRES procédera, à sa discrétion, soit au remplacement, soit à une maintenance corrective de tout produit effectivement non conforme ou vicié, à l'exclusion de toute autre forme de dédommagement.
- 8.5. Le Client supporte l'entière charge de la preuve de l'existence d'un prétendu défaut de conformité ou d'un prétendu vice, le moment du constat ainsi que le respect des conditions et délais légaux pour le dénoncer.
- 8.6. Dans le cadre des travaux réalisés, des écarts mineurs peuvent survenir, notamment en ce qui concerne la coupe, les couleurs, les teintes, la qualité des supports (papier, carton, etc.) et les quantités livrées. Ces différences sont conformes aux pratiques habituelles du secteur et sont communément désignées

« Tolérances d'usage ». Les tolérances imposées à REPÈRES par ses fournisseurs s'appliquent également au Client, y compris pour des variations de quantité pouvant aller jusqu'à $\pm 10\%$ selon le type de commande. REPÈRES ne pourra être tenu responsable de ces écarts considérés comme normaux. Seule la quantité effectivement livrée sera facturée.

ARTICLE 9. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

- 9.1. Sans préjudice de toute autre limitation de responsabilité prévue dans le Contrat ou résultant de la loi ou de la jurisprudence applicable, et sans préjudice d'éventuelles dispositions légales impératives contraaires, REPÈRES ne peut en aucun cas être tenu responsable en cas de :
- perte de données résultant de l'utilisation des produits ou services ou de moyens de communication électronique qui pourraient receler des défauts ou virus ;
 - non-exécution ou retard dans l'exécution du Contrat dû à un cas de force majeure, tel que catastrophe naturelle, grève, émeute, acte terroriste, conflit social, incendie, inondation, fermeture des frontières, carence des moyens de communication, panne d'électricité ou informatique, dommages techniques ou matériels (explosion, cambriolage, etc.) affectant les outils de travail de REPÈRES, épidémie (y inclus maladie touchant les membres de l'équipe de REPÈRES), restriction gouvernementale, conditions météorologiques défavorables ou à un empêchement légitime ou une raison imputable au Client (faute de collaboration, absence, comportement douteux, litige, etc.), ou imputable à un sous-traitant ou à un prestataire de service (« Force majeure ») ;
 - non-exécution ou retard dans l'exécution du Contrat dû en raison d'une faute, négligence ou omission du Client, d'un sous-traitant, d'un prestataire de service ou de tout autre tiers ;
 - défaut(s) ou vice(s) résultant de la conservation, du stockage ou de l'utilisation inappropriés des produits ou services par le Client ou autre cause imputable au Client ou à un tiers ;
 - dommages consécutifs, indirects, accessoires ou immatériels de quelque nature que ce soit en relation avec un défaut ou une non-conformité des produits ou services ou une mauvaise utilisation des produits ou services par le Client ;
 - faute, négligence, omission ou défaut d'entretien du Client ou non-respect des conseils ou indications données par REPÈRES au Client ;
 - faute, négligence ou omission d'un tiers ;
 - action ou recours de tiers notamment du fait d'informations, d'images, de sons, de textes, de vidéos contraires aux législations et réglementations en vigueur, détenus ou diffusés par le Client, de produits défectueux que le Client a vendu ou de la violation de droits de propriété intellectuelle par le Client.
- 9.2. REPÈRES ne peut être tenu responsable pour le contenu des produits ou services fournis par le Client.

ARTICLE 10. REPORT, RETARD ET ANNULATION POUR CAUSE DE FORCE MAJEURE

- 10.1. En cas de survenance d'un cas de Force majeure, REPÈRES s'engage à faire tous les efforts raisonnables pour atténuer les conséquences de l'événement indésirable et à prendre les mesures nécessaires pour livrer le produit ou service commandé dans les meilleurs délais, compte tenu des circonstances. Dans ce cas, REPÈRES informe le Client dans les meilleurs délais de la survenance du cas de Force majeure et collabore avec le Client pour trouver une solution.
- 10.2. Si malgré ces efforts, le produit ou service ne peut pas être livré à cause d'un cas de Force majeure, il ne peut être livré qu'avec du retard ou des efforts supplémentaires non initialement prévus dans le devis, REPÈRES se réserve le droit de refacturer ces frais supplémentaires au Client.

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- 11.1. Le Client s'engage à respecter en tout temps les droits de propriété intellectuelle de REPÈRES et des tiers.
- 11.2. La propriété intellectuelle de tout élément fourni par REPÈRES demeure sa propriété. Sont notamment considérés comme éléments de propriété intellectuelle, sans que cette liste soit exhaustive : les droits d'auteur et droits voisins, les conceptions graphiques, les images, les vidéos, les conceptions de sites web, les codes sources, les fichiers sources, les concepts créatifs, les créations graphiques (maquettes), les prestations graphiques, les marques déposées, les recherches de marché, le contenu éditorial, etc. Sous réserve des dispositions de cette clause, l'exécution du Contrat n'entraîne aucune transmission de droits de propriété intellectuelle au Client, qui ne pourra pas utiliser, modifier ou altérer la propriété intellectuelle d'un produit ou service, que ce soit pour ses propres besoins ou pour le bénéfice d'un tiers.

- 11.3. REPÈRES conserve la propriété exclusive ainsi que tous les droits d'utilisation du produit ou service et de chacun de ses éléments, y compris ceux de nature immatérielle. Le Client peut disposer à tout moment des fichiers PDF HD pour impression, des photos HD achetées et de son/ses logo(s) HD.
- 11.4. Seul le produit ou service « final » livré au Client fait l'objet d'une licence d'utilisation. Le Client acquiert uniquement le droit d'utiliser les produits et services de REPÈRES conformément à la finalité du Contrat et aux conditions qui y sont convenues. Toute reproduction ultérieure, ainsi que toute modification partielle ou totale du produit ou service, est exclue. Sont considérées comme reproductions ultérieures, notamment, les photocopies et les copies numériques, quelle que soit leur forme ou leur support. La licence d'utilisation relative aux produits et services « finaux » de REPÈRES est accordée au Client de manière non exclusive et prend automatiquement fin en cas de résiliation du Contrat. REPÈRES se réserve le droit de revendre ou d'utiliser tout ou partie des produits ou services.
- 11.5. Les éléments de propriété intellectuelle créés par REPÈRES dans le cadre de la réalisation de la prestation « finale », tels que les droits d'auteur, les conceptions et concepts créatifs, les créations et prestations graphiques, les codes et fichiers sources, ne font pas partie de la licence d'utilisation du produit ou service « final » (ci-après les « Éléments Accessoires »). Si le Client souhaite également utiliser ou obtenir une copie des Éléments Accessoires, une licence d'utilisation supplémentaire devra être convenue entre le Client et REPÈRES dans un contrat distinct précisant la durée, la redevance et les modalités d'utilisation de ces Éléments Accessoires.
- 11.6. Le Client indemnise REPÈRES pour tout dommage, direct ou indirect, causé par la violation de droits de propriété intellectuelle par lui-même ou par un tiers.
- 11.7. Le Client s'engage à informer REPÈRES, dès qu'il en a connaissance, de toute violation des droits de propriété intellectuelle précités.

ARTICLE 12. PUBLICITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

- 12.1. Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations échangées entre elles, qu'elles soient écrites, orales ou sous tout autre format, relatives à des aspects commerciaux, financiers, scientifiques, économiques, comptables, ou de savoir-faire. Cette obligation de confidentialité demeure en vigueur pendant trois (3) ans après la fin du Contrat.
- 12.2. Les informations suivantes ne sont pas soumises à cette obligation de confidentialité :
- Celles qui sont déjà dans le domaine public ou le deviennent sans faute de la partie ayant reçu l'information ;
 - Celles découvertes ou possédées par une partie avant leur transmission par l'autre partie ;
 - Celles obtenues par des moyens légitimes d'autres sources ;
 - Celles divulguées avec l'approbation écrite de l'autre partie.
- 12.3. REPÈRES se réserve le droit de conserver une base de données des travaux réalisés pour le Client et de mentionner les produits et services fournis avec le logo du Client dans ses références commerciales et publicitaires.
- 12.4. REPÈRES peut inclure une mention commerciale de son nom dans les produits ou services réalisés. Le droit de demander à tout moment le retrait de cette mention, sans justification, est réservé.

ARTICLE 13. GARANTIE DE LIBRE JOUISSANCE

- 13.1. Le Client garantit à REPÈRES que les éléments fournis ne portent pas atteinte aux droits de tiers et que, le cas échéant, le Client a obtenu de la part desdits tiers toutes les autorisations et droits (notamment droits de propriété intellectuelle et droits à l'image) nécessaires pour l'exploitation prévue dans le Contrat. Le Client garantit à REPÈRES la jouissance entière et libre des éléments mis à disposition contre tout trouble, revendication et éviction quelconque.
- 13.2. Le Client autorise expressément REPÈRES à notamment retravailler, retoucher et modifier les éléments fournis par le Client, ainsi qu'à faire des reproductions pour les besoins de l'exécution du Contrat.
- 13.3. De ce fait, le Client tient REPÈRES quitte et indemne de toute condamnation qu'elle pourrait subir du fait d'une action d'un tiers.

ARTICLE 14. CYBERATTAQUES

- 14.1. REPÈRES s'engage à mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour protéger au mieux des "cyberattaques" (définies ci-dessous) ses systèmes informatiques et de télécommunication (en particulier les systèmes d'infrastructure, les réseaux, les appareils ainsi que les logiciels et applications), en prenant les précautions nécessaires qui sont à sa disposition, pour autant qu'elles soient économiquement raisonnables.
- 14.2. Sont notamment considérés comme "cyberattaques", les cas d'accès interne ou externe non autorisés, de perturbation, de manipulation ou d'utilisation abusive des systèmes informatiques et de télécommunication qui ont une finalité frauduleuse ou criminelle. Il en va de même du vol, du traitement illicite ou de la destruction frauduleuse d'informations ou de données se trouvant sauvegardées sur les systèmes informatiques et de télécommunication de REPÈRES, ainsi que de toute autre forme d'intrusion illégale commise à cet effet dans les systèmes informatiques et de télécommunication de REPÈRES faisant obstruction à l'exécution correcte du Contrat.

ARTICLE 15. ARCHIVAGE

- 15.1. REPÈRES n'a pas d'obligation d'archivage du produit ou des éléments en lien avec la prestation de service. Toutefois, et dans la mesure du possible, REPÈRES les archive pendant une durée maximale de douze (12) mois à compter de sa livraison.
- 15.2. Si le Client souhaite une prolongation de l'archivage, il doit adresser une demande écrite à REPÈRES, qui pourra y donner suite à sa seule discrétion et moyennant contrepartie financière.
- 15.3. Pendant la période d'archivage, REPÈRES ne pourra être tenue responsable des défaillances indépendantes de sa volonté (panne informatique, crash de serveur, etc.) et est déchargée de toute responsabilité à l'issue de la période d'archivage.

ARTICLE 16. TRAITEMENT DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

- 16.1. REPÈRES traite des données à caractère personnel du Client, respectivement de ses personnes de contact lorsque le Client est une personne morale. Pour toute information relative à ce traitement, il est renvoyé à la Politique de traitement des données à caractère personnel consultable sur le site internet <https://REPERES.lu/mentions-légales>.

ARTICLE 17. NON-SOLLICITATION DU PERSONNEL

- 17.1. Le Client s'engage à ne pas débaucher le personnel de REPÈRES pendant deux (2) années après la fin du Contrat.

ARTICLE 18. DIVISIBILITE

- 18.1. Si l'une des clauses des présentes Conditions Générales s'avérerait non valable ou inopposable en vertu d'une loi ou d'un règlement ou à la suite d'une décision de justice, seule la clause en question serait affectée, les autres dispositions des Conditions Générales demeurant valables. Les Parties négocieront de bonne foi la rédaction d'une nouvelle clause destinée à remplacer la clause litigieuse.

ARTICLE 19. MODIFICATIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

- 19.1. REPÈRES peut modifier les Conditions Générales à tout moment. Les modifications apportées entrent en vigueur dès leur mise en ligne sur le site internet de REPÈRES. Il appartient au Client de consulter régulièrement, et avant acceptation d'un devis, les Conditions Générales.
- 19.2. REPÈRES applique, pour chaque devis accepté par le Client, les Conditions Générales dans leur version en vigueur au moment de l'acceptation.

ARTICLE 20. NOTIFICATION

- 20.1. Sauf stipulation contraire, toute notification à REPÈRES est à adresser par courrier recommandé à REPÈRES S.à r.l., 41, Zone Industrielle L-8287 Kehlen, ou par email à l'adresse info@reperes.lu.

ARTICLE 21. LOI APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT

- 21.1. Les Conditions Générales sont soumises exclusivement au droit luxembourgeois.
- 21.2. En cas de survenance de difficultés relatives à la validité, la portée, l'interprétation ou l'exécution des Conditions Générales, les Parties s'engagent à rechercher prioritairement une solution amiable. À défaut de trouver une solution amiable, tout différend est de la compétence exclusive des tribunaux de la Ville de Luxembourg.

Version applicable à partir du 01/01/25.